



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 19 janvier 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 1.1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.4) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD (jusqu'au 3.2), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 6.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 0.4 et à partir du 6.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 0.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 0.4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.4) Chevroz : Yves BILLECARD Cussey-sur l'Ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 6.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.2) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.3), Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieille : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET

**Secrétaire de séance :** M. Christophe LIME

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD (à partir du 6.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, YM. DAHOUI, C. DEVESA, B. FALCINELLA, L. FAGAUT, A. GHEZALI, S. JOLY, R. REBRAB, D. SCHAUSS (à partir du 0.2), R. STHAL (à partir du 0.5), P. CORNE, R. STEPOURJINE

**Mandataires :** P. MOUGIN (à partir du 6.1), JS. LEUBA (à partir du 6.2), P. DUCHEZEAU, P. CURIE, M. OMOURI, D. POISSENOT, A. POULIN, M. ZEHAF, J. GROSERRIN, Y. POUJET, C. LIME, D. DARD, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. CAULET (à partir du 0.5), J. LOUISON, G. BAULIEU

**Délibération n°2017/003520**

**Rapport n°0.7 - Election de représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT**

## Election de représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT

**Rapporteur** : Jean-Louis **FOUSSERET**, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Suite à la recomposition du Conseil communautaire, il est nécessaire de procéder à la modification des représentants de la CAGB au sein du SYBERT et du SMSCoT.

### A/ Au SYBERT

La CAGB est membre du Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT).

Le SYBERT est un syndicat mixte fermé ayant pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes, ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent.

Jusqu'à présent, la CAGB était représentée au comité syndical du SYBERT par 46 titulaires et 46 suppléants. Conformément à l'article 6 des statuts de ce syndicat et en fonction du nombre d'habitants au 01/01/2017, la CAGB est désormais représentée au SYBERT par 48 titulaires et 48 suppléants, soit 2 délégués supplémentaires.

Il est proposé d'élire 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au SYBERT :

Titulaires	Suppléants
Yves MAURICE	Jean-Claude ZEISSER
Gilles ORY	Michel JASSEY

### B/ Au SMSCoT

Le SMSCoT est habilité à exercer les compétences suivantes : élaboration, approbation, suivi, évaluation, modification et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et de schémas de secteur, conformément au code de l'urbanisme.

Conformément aux statuts du SMSCoT, la CAGB est représentée au comité syndical par un nombre fixe de délégués, soit 48 titulaires et 48 suppléants.

Afin de permettre la représentation des nouvelles communes rejoignant l'agglomération, il est proposé de modifier les désignations au SMSCoT :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
<b>Bertrand ASTRIC</b>	<b>Denis JACQUIN</b>	<b>Jean-Claude PETITJEAN</b>	<b>Yves BILLECARD</b>
<b>Emmanuel DUMONT</b>	Gérard VAN HELLE	<b>Jean-Marc JOUFFROY</b>	Gérard VAN HELLE
<b>Abdel GHEZALI</b>	Sorour BARATI-AYMONIER	<b>Pascal ROUTHIER</b>	Sorour BARATI-AYMONIER

Pour ces désignations, il est proposé de faire application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT qui dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne MM. Yves MAURICE et Gilles ORY en tant que délégués titulaires et MM. Michel JASSEY et Jean-Claude ZEISSER en tant que délégués suppléants au SYBERT,
- désigne MM. Jean-Marc JOUFFROY, Jean-Claude PETITJEAN et Pascal ROUTHIER en tant que délégués titulaires et M. Yves BILLECARD en tant que délégué suppléant au SMSCoT.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2017



Contrôle de légalité